

INTERPRÉTATION/

Texte en réaction au programme

CONTEXTE

La ville de Bassens développe une stratégie urbaine ambitieuse profondément en lien avec la mutation du logement social et paysager de son territoire.

Elle affiche une volonté certaine de reconsidérer les liens sociaux et paysagers de sa ville haute et plus particulièrement ceux du quartier de l'Avenir au nord de la commune.

Décomposé en 5 sous-ensembles, le quartier de l'Avenir se déroule sur un axe Nord SUD entre deux entités paysagères, la plaine alluviale des berges de Garonne aujourd'hui occupée par la zone industrialo-portuaire de Bassens et celle des derniers contreforts des coteaux des hauts de Garonne.

Le secteur Prévert occupe le nord du quartier de l'Avenir. C'est un secteur très sensible, considéré comme un territoire de relégation, qui cristallise les enjeux sociaux et environnementaux de la ville haute de Bassens.

La requalification urbaine engagée sur le secteur Prévert met en avant la nécessité d'une requalification du patrimoine locatif social, des équipements de proximité (complexe sportif et écoles) et la mise en relation de ces entités urbaines avec les mobilités actives et le territoire naturel environnant.

Prévert - Amorce d'une nouvelle urbanité

Le projet de renouvellement urbain Prévert, intimement lié à l'aménagement du futur quartier «Le Moura» sur le terrain Pouja, tisse un nouveau paysage urbain reliant les terrains viticoles du domaine Muscadet au Nord et le parc habité Beauval, plus au sud.

Cette nouvelle interface urbaine s'ouvre sur de futurs aménagements d'espaces publics autour d'une coulée verte, linéaire, généreuse, assurant tout autant la liaison des différents équipements de proximité et la liaison des mobilités actives vers des territoires paysagers qualitatifs.

Ce futur maillage doit conforter le lien social inter-quartier et améliorer les connexions à l'échelle de la métropole.

Une nouvelle « ligne de vie »

La coulée verte, aujourd'hui liée à de vastes plateaux enherbés et des bouquets arborés, constituera une «ligne de vie» identifiée comme lieu de l'ouverture et du passage, mais aussi celui de l'affirmation d'une nouvelle centralité de la commune. Lieu de vie et d'envies, cet axe vert s'illustrera comme un carrefour d'échanges, un point de rencontre entre des flux, des usages et des paysages.

Les nouveaux aménagements s'attacheront à fédérer les secteurs du quartier de l'Avenir, restés jusqu'à présent fragmentés, pour en faire les sédiments d'un projet de territoire cohérent avec une visibilité forte et singulière.

Une nouvelle polarité - de nouveaux équipements

La requalification du secteur Prévert, met en exergue la nécessité de repenser les équipements, pour partie vétustes, dispersés et n'assurant plus leur fonction.

La nouvelle programmation propose une nouvelle polarité d'équipements liés aux activités ludiques, sportives, culturelles, à proximité du groupe scolaire Rosa Bonheur et Frédéric Chopin. Les nouveaux espaces publics seront des lieux de vie au quotidien qui répondront à la multiplicité des usages, aux aspirations de la population dans toute sa diversité, en accordant une attention toute particulière aux populations plus vulnérables.

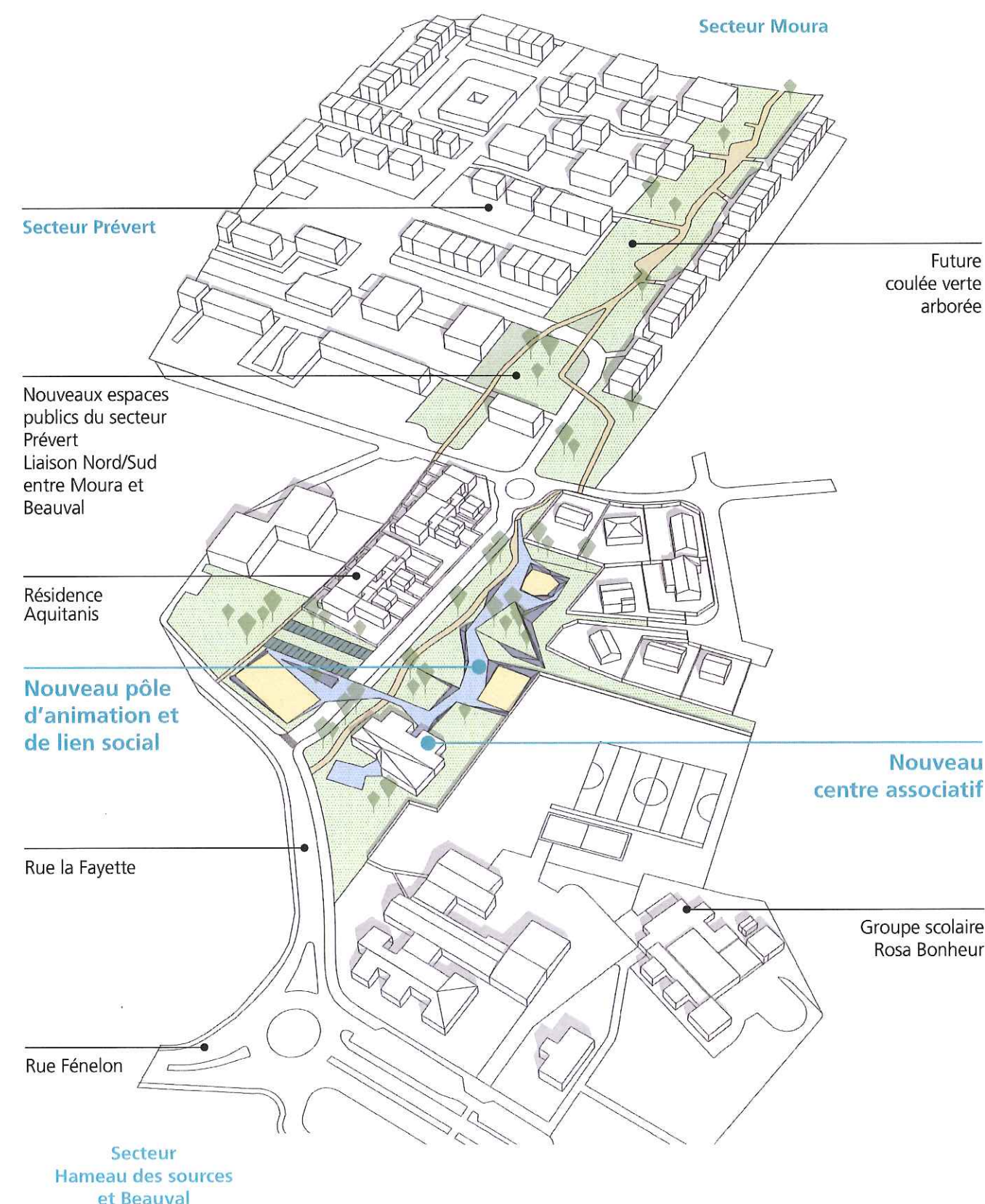
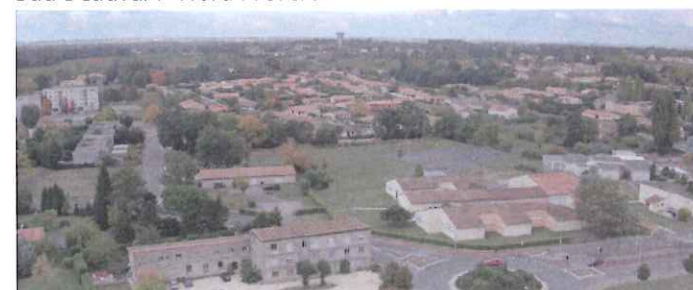
Ce nouveau pôle d'animation et de lien social, sera un lieu de rencontre et de convivialité, mettant en avant la notion de confort d'usage pour que ces lieux soient appropriés et vivants. Regroupés sur la coulée verte, les futurs équipements s'affirmeront comme signaux et animeront la déambulation entre les secteurs Beauval, Hameau des sources, Prévert et Moura.

L'organisation spatiale du nouveau pôle assurera une cohérence urbaine, paysagère à l'échelle du quartier de l'Avenir, en tissant de nouveaux liens avec les cheminements arborés du secteur Prévert et en s'affirmant comme signal depuis la rue Lafayette et la rue Fénélon.

Nord Prévert > Sud Beauval



Sud Beauval > Nord Prévert



INTENTIONS/

Texte dit « intention architecturale »

Un projet avec les habitants

Dans la continuité de la tradition de Bassens de co-construction citoyenne de la ville, le projet paysager sera conçu dans un esprit de co-fabrication avec l'ensemble des partenaires experts, politiques et habitants. Il s'agit bien de bâtir avec les acteurs et usagers du quartier et non d'imposer une vision. In fine, le projet est destiné aux habitants aussi est-il important de les convier à partager leurs visions et expertises. La participation pourra prendre différentes formes qu'il conviendra de définir en concertation avec la maîtrise d'ouvrage.

Un projet fédérateur

Les aménagements proposés s'inscrivent dans la continuité du paysage alentour - "conception d'un espace public qui s'ancre sur une réalité géographique, paysagère et écologique en devenir - Territoire de prairies humides séquencées de fossés de drainage et de haies bocagères". Ces étendues prairiales, arborées constituent un vivier faunistique et floristique, un cadre paysager qualitatif à conserver.

Il s'agira d'adopter une stratégie d'aménagement qui s'inscrive dans la continuité linéaire de la coulée verte Prévert, en se calquant au plus près du terrain, en jouant avec le relief, en conservant l'ensemble des bosquets arborés et en imaginant une gestion naturelle des eaux de ruissellement.

Sans oublier les liens spatiaux et fonctionnels que le site d'étude est susceptible d'établir avec les parcelles limitrophes, les axes de circulations, le centre associatif, le groupe scolaire.

Un parcours animé

Nous avons imaginé le nouveau pôle d'animation comme un parcours, en lien avec les futurs aménagements des espaces publics du secteur Prévert. Un parcours qui se prolongerait sur un axe Nord/Sud, perceptible depuis la rue Prévert et la rue Lafayette, fédérant de part et d'autre de la rue Yves Montand, les éléments ludiques et sportifs.

À l'image d'une ligne brisée, ce parcours animé, singulier, fluide peut s'encaisser ou émerger, se décliner en mobilier, raconter une histoire, jouer sur la signalétique, proposer des espaces plus ou moins évasés, de rencontre, de jeux, et aux perspectives cadrées.

C'est le parcours skatable, qui par sa dynamique architecturale fédérera l'aire de jeux des tout-petits, au nord, protégée par les bosquets arborés et la déclivité du terrain, également l'aire de basket à proximité du groupe scolaire sur la prairie

ouverte et tout autant sur le foncier Aquitanis, le city-stade immédiatement perceptible depuis la rue Lafayette.

Le parcours skatable s'animera de mobilier ludique pour les adolescents, tel un parcours de santé.

Les aires de détente, de rencontre, les espaces plantés entreront directement en dialogue avec ce nouvel imaginaire, une identité et une qualité reconnue par tous.

La ligne brisée se prolongera vers le nouveau centre associatif, ce dernier assurant une traversée possible en son centre. Le bâtiment s'inscrira dans cette démarche paysagère en reliant la partie basse et la partie haute du site. L'écriture architecturale du projet unifiera l'existant et l'extension pour ne former qu'un seul ensemble, facilement identifiable depuis les rues La Fayette et Yves Montand, et depuis l'école Rosa Bonheur.

Le centre associatif constituera un élément emblématique du quartier, facteur de lien social. Il sera pour les habitants un lieu de convivialité privilégié qui assurera le lien entre les écoles, les logements proches et les aménagements à venir de la ville.

Un parcours pérenne pour tous

Le parcours devient également un élément de jonction avec tous les accès concomitants transversaux. Les revêtements proposés permettront l'accessibilité des PMR, des cycles ou encore des services d'entretien. Toutes les contraintes seront intégrées afin de rendre les accès le plus aisé possible sans se détourner d'une lecture simple, continue, épurée, générant le moins d'impact au sol.

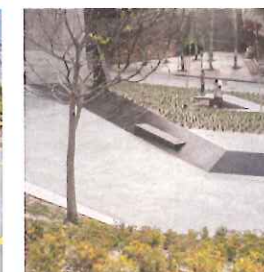
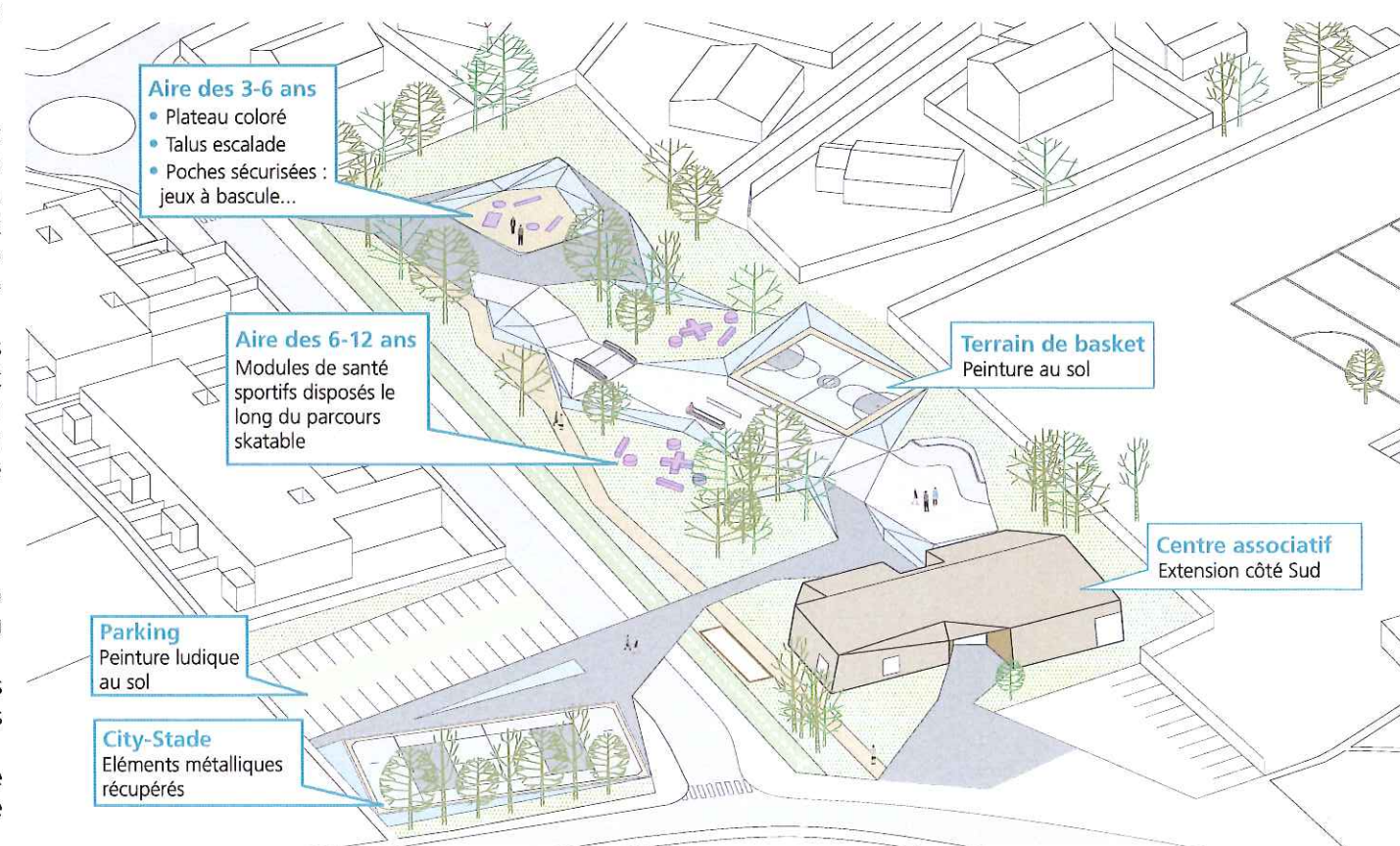
Enfin, la simplicité du projet et la solidité des aménagements sont les gages d'un entretien mesuré et d'un vieillissement harmonieux dans le temps. C'est pourquoi notre réflexion intégrera le plus en amont possible les contraintes de gestion future en privilégiant les matériaux bruts et les dispositifs de plantation compatibles avec une gestion raisonnée.

Une voie apaisée

La rue Yves Montand, traversée par la ligne brisée, intégrera quelques places longitudinales de stationnement et un parking de 30 places, mutable en aire sportive.

Le parking, espace tampon, proposera des massifs arborés en lisière des maisons Aquitanis afin d'atténuer les nuisances sonores.

Parcours et aires ludiques, tout en maintenant la trame verte existante, seront immédiatement perceptibles depuis la rue Yves Montand, confortant l'image d'un espace sécurisé.



LE SKATE PARK

Le projet de skatepark, compris comme un objet architectural, s'inscrit efficacement dans l'écrin paysager du pôle d'animation et de lien social du quartier de l'Avenir :

Le skatepark répond au contexte et s'inscrit dans le paysage plus qu'il ne le génère.

Le parti pris de l'intégration, basé sur l'économie et la discrétion, impose **le maintien de l'ensemble des arbres présents sur la parcelle**, créant autant de zones de confort naturelles, zones ombragées, confort climatique passif pour les usagers, les spectateurs, les accompagnants, zones de repos, zones de contemplation, zones de convergence...

Le skatepark répond précisément aux exigences et aux préconisations du programme, proposant **un ouvrage unique dans sa conception et son design :**

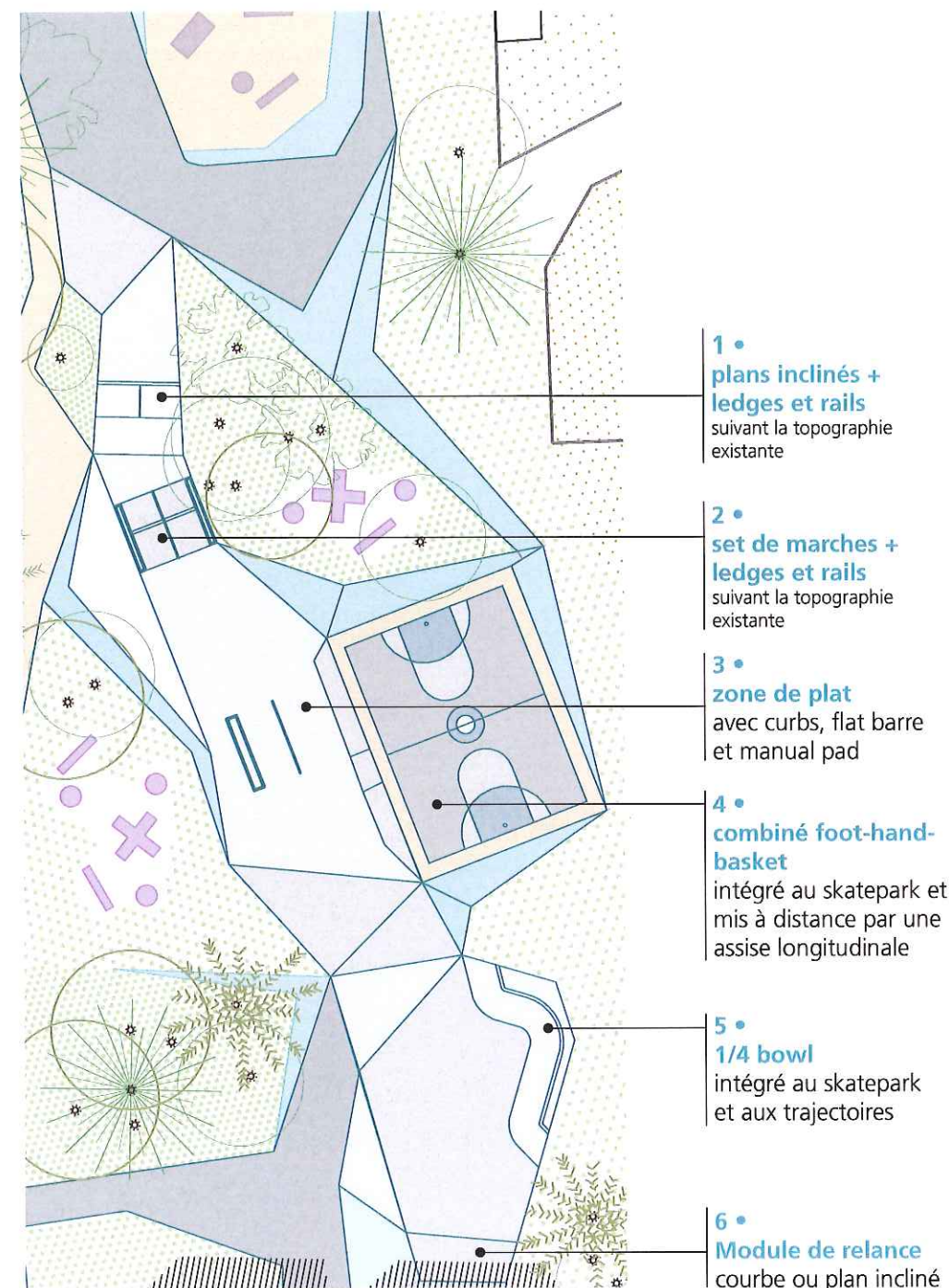
Voile de béton collant au plus près à la topographie initiale du site, le skatepark chemine sur la parcelle au gré des mouvements de terrain, et de la végétation existante, profitant des variations d'altimétrie pour générer des flux de déplacement rationnels, **maîtrisés et sécurisés**, favorisant ainsi une cohabitation facile entre les usagers, autant qu'un accueil qualitatif pour les accompagnants et les spectateurs.

Le parcours est ponctué d'éléments choisis de reproduction de micro-architecture urbaine :

Les déclivités sont mises à profit pour l'installation de plans inclinés, volées de marches, ledges et rails. Les zones de plat sont habillées de curbs, flat-barre et manual pads. La topographie générale est utilisée pour accompagner les déplacements par l'installation de relances « courbes » assurant à l'ensemble une dynamique générale proche de celle d'un bowl, en extirpant du sol les composantes essentielles de ce type de support que sont les hips et les corners.

Le design du skatepark tire parti de ces contraintes pour proposer **un aménagement riche et ludique, pensé autour de la question pédagogique, de la convergence des publics, et de l'accès facile pour tous.**

Le skatepark est conforme à la norme EN 14-974+A1 de Septembre 2010. Il s'adresse aux usagers skateboard, roller, trottinette et BMX, en pratique libre ou encadrée, de 4 ans à 64 ans et plus.



LE CENTRE ASSOCIATIF

Un quartier en mutation, une image renouvelée.

Le projet de la maison polyvalente se veut avant tout un pôle attractif, un nouveau repère dans le quartier et plus largement pour la ville de Bassens. C'est une nouvelle centralité de quartier. Ancrée dans un paysage marqué par des transformations à venir, la maison assume pleinement son architecture et sa fonction. C'est précisément pour cela que nous proposons de réaliser la totalité de l'extension en façade sud sur la rue La Fayette. Ainsi la maison existante fait «peau neuve».

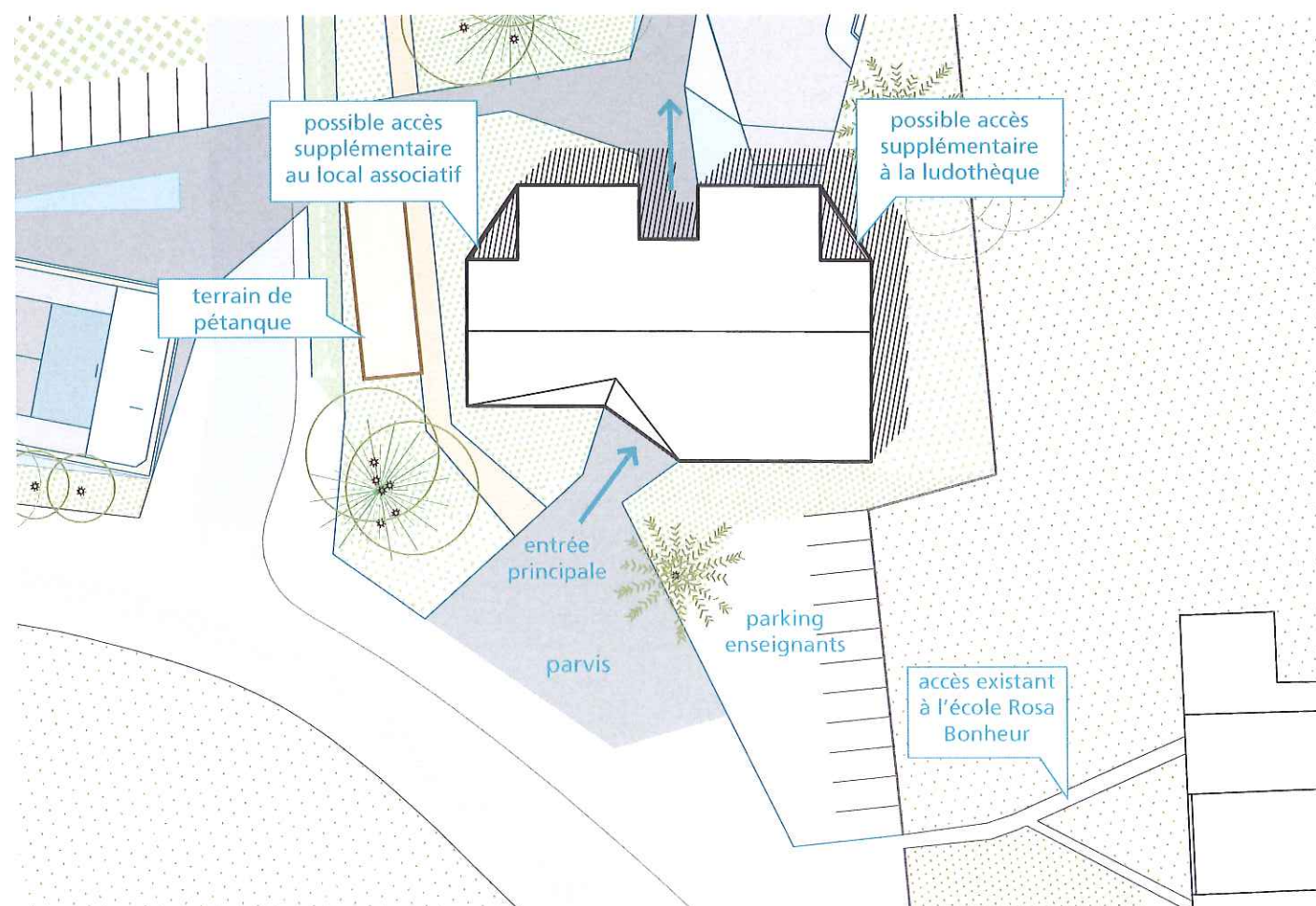
De construction anonyme et refermée sur elle-même, la maison se transforme, s'ouvre sur le paysage et marque l'angle de la rue La Fayette et Yves Montand. Cependant, l'extension n'est pas une simple addition au volume existant de la maison. C'est une forme enveloppante singulière qui identifie le lieu. La perception de la maison existante est complètement revue comme s'il s'agissait d'un bâtiment neuf.

Le fonctionnement intérieur de la maison a été optimisé autour de sa structure existante. Pour des raisons de bon sens et d'économie nous avons gardé au maximum les cloisonnements et murs porteurs existants. Certains programmes, de par leur surface, correspondaient idéalement à des parties de la maison, ils y ont trouvé tout naturellement leur place. C'est le cas de la ludothèque et du local associatif. La salle polyvalente quant à elle, est située en façade sud dans l'extension. La distribution des espaces est très simple : un petit hall d'accueil donne accès à toutes les entités de la maison.

L'ambition de notre projet est de mêler chaque entité (citystade, skatepark, maison polyvalente et aménagement paysager) dans une même intention, une même esthétique. C'est un projet reconnaissable et appropriable par tous, un projet où le paysage et l'architecture s'imbriquent pour créer des espaces inédits et singuliers.

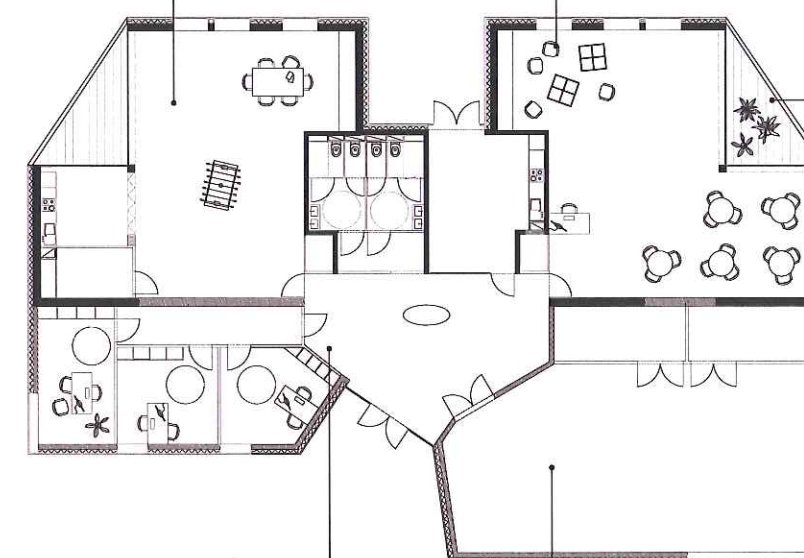


Vue depuis la rue la Fayette



Dans l'aile Ouest, le LOCAL ASSOCIATIF bénéficie d'une communication privilégiée avec les bureaux.

Installée dans l'aile Est, la LUDOTHEQUE est tournée vers l'école Rosa Bonheur.



De part et d'autre du bâtiment, les patios sont de véritables pièces en plus.

Ils apportent un confort visuel et une atmosphère intimiste à la ludothèque et au local associatif.

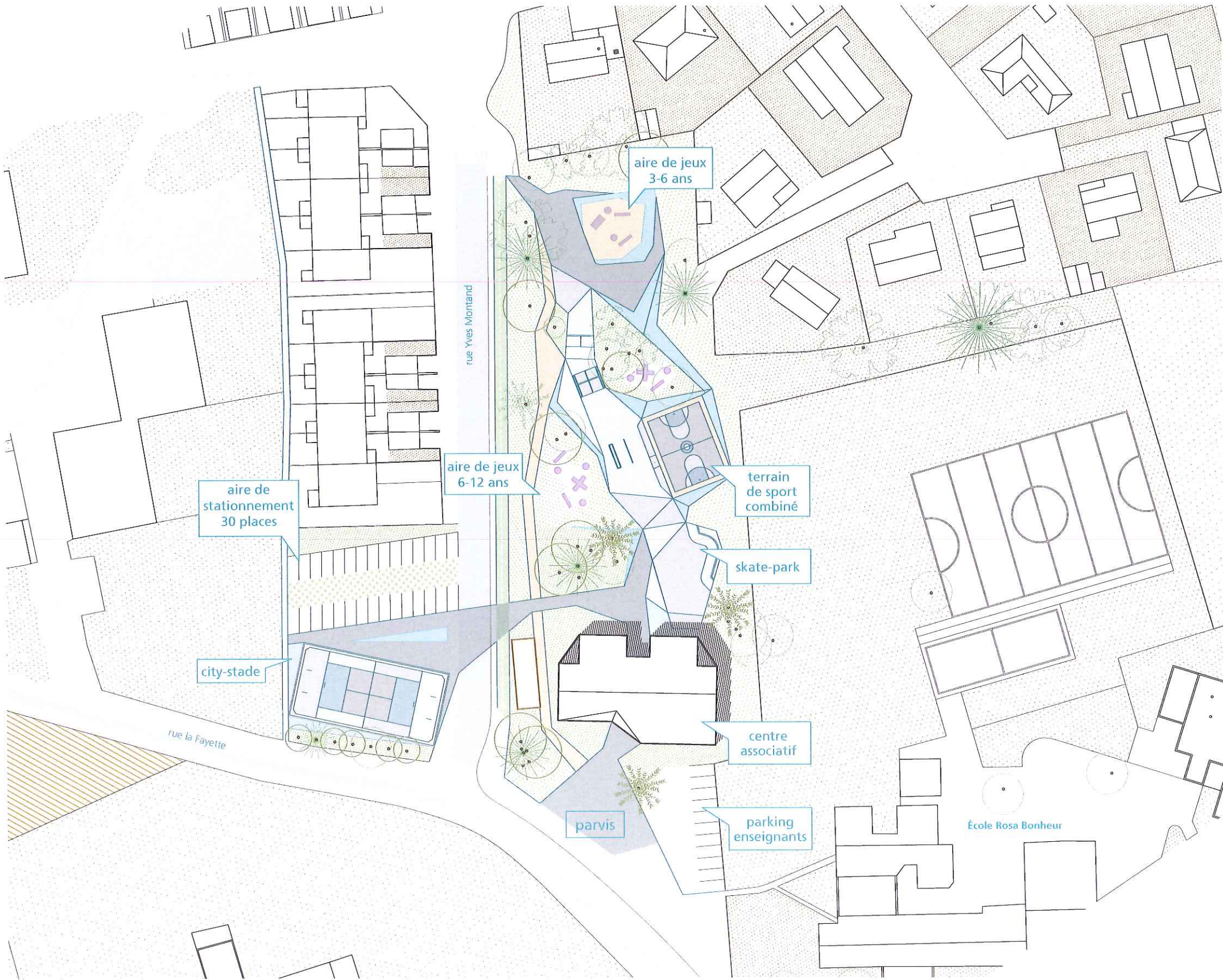
Si chaque élément du programme peut fonctionner indépendamment, le hall constitue le coeur du bâtiment. Traversant, il relie visuellement la partie basse et la partie haute du site.

À l'avant, la SALLE POLYVALENTE bénéficie d'une grande visibilité depuis la rue la Fayette, ce qui est favorable lors d'événements. Sa situation sur la parcelle permet également d'envisager son déploiement sur l'extérieur selon les activités qui s'y tiennent.

1:250



PLAN MASSE



Légende

- cheminement piéton et parking**
enrobé coloré et ou peinture graphique au sol
béton coulé en place pour surface skatable
- aires de jeux et terrain de sport**
enrobé coloré et ou peinture graphique au sol
sol en gazon synthétique pour zones amortissantes
- pans inclinés**
béton lissé couleur naturel
- aires plantées**
conservation des arbres existants